



Site Natura 2000

« Haute vallée de la Seugne en
amont de Pons et affluents »

FR 5402008





**Opérateur technique en
charge de la réalisation du
DOCOB :
l'Atelier BKM**

Présentation de l'Atelier BKM

- Créé en 1986, l'**Atelier BKM** est un bureau d'études spécialisé dans les domaines de l'environnement, du paysage, et de l'écologie
- L'**Atelier BKM** travaille essentiellement dans le Grand Sud-Ouest de la France (Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées).

Les domaines d'intervention de la société sont :

- Les expertises écologiques et la gestion des espaces naturels,
- Les études d'environnement et d'impact,
- L'aménagement du paysage urbain et rural,
- Les documents d'urbanisme.

Quelques unes de nos références en matière de DOCOB Natura 2000

- les Documents d'Objectifs Natura 2000 de sept sites en Poitou-Charentes et Aquitaine :
 - La vallée de la Tardoire (Charente), DOCOB validé en 2002,
 - Les chaumes Boissières et les coteaux de Châteauneuf-sur-Charente (Charente), DOCOB validé en 2003,
 - Les coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac (Charente), DOCOB validé en 2002,
 - Les landes de Cadeuil (Charente-Maritime), DOCOB validé en 2002,
 - La vallée du Né (Charente et Charente-Maritime), DOCOB validé en 2009
 - La vallée de la Tude (Charente), DOCOB en cours d'élaboration
 - Les marais du Blayais (Gironde et Charente-Maritime), DOCOB en cours d'élaboration



**Présentation du
site « Haute vallée de la Seugne et
affluents en amont de Pons »**

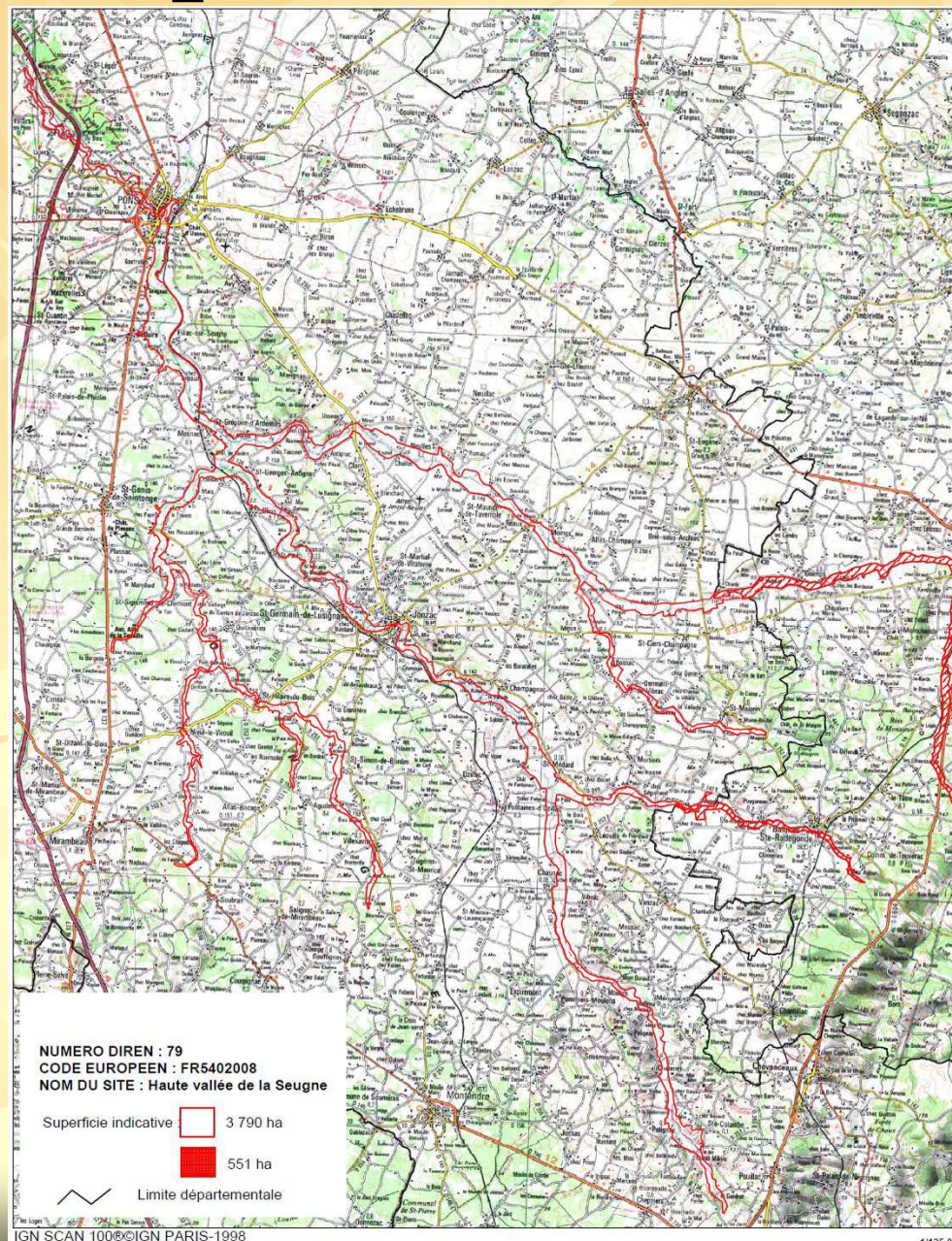
- **Superficie totale** du site Natura 2000 : 4 340 ha.
- **67 communes** sont concernées, dans les départements de Charente-Maritime et Charente.
- Le site se présente comme un vaste complexe alluvial du bassin amont de la Seugne, incluant le chevelu de ses principaux affluents : le Médoc, le Trèfle, le Tâtre, la Rochette, le Maine, et le Tort, ainsi que l'étang d'Allas.



On peut distinguer **deux secteurs géographiques sur la vallée de la Seugne** :

- **en amont de Jonzac** : la vallée est étroite ; l'occupation du sol en fond de vallée est essentiellement agricole (céréales, oléagineux) avec une ripisylve plus ou moins continue le long du cours d'eau.
- **en aval** : la vallée est plus large et se sépare parfois en plusieurs bras ; l'occupation du sol est plus diversifiée : cultures, prairies humides bocagères, quelques peupleraies et frênaies ; on observe la présence de plusieurs moulins.

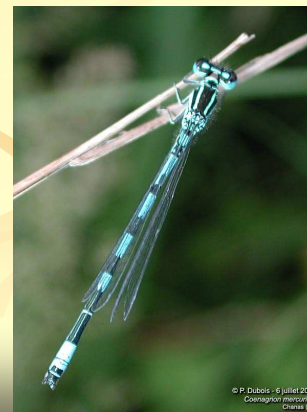
Le périmètre du site



- L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle européenne
- En outre, les données bibliographiques dénotent la présence de :
 - **4 habitats naturels d'intérêt communautaire** (annexe I de la Directive habitats) : forêts alluviales à aulnes et frênes, mégaphorbiaies eutrophes (friches humides à hautes herbes), prairies humides sur sol calcaire, herbiers aquatiques flottant à renoncule des rivières,



- **8 espèces animales d'intérêt communautaire** (annexe II de la Directive habitats) : outre le Vison d'Europe, la Loutre, le Grand rhinolophe, le Toxostome, la Lamproie de Planer, l'Agrion de Mercure, la Cordulie à corps fin, la Rosalie des Alpes.
- En outre, la vallée présente un intérêt paysager et patrimonial non négligeable :
 - Les secteurs de bocage humide, la rivière et ses bras multiples,
 - La qualité du patrimoine bâti : les moulins, les écluses, les bourgs et hameaux



Les principales activités :

- **l'agriculture** : cultures et élevage dans le périmètre proche, vignes à l'échelle du bassin versant.
- **la sylviculture** : le peuplier est un élément important de l'économie locale,
- **le tourisme, les loisirs** : pêche, chasse, randonnée, présence de gîtes ruraux, campings à la ferme...



**La méthode
d'élaboration du DOCOB**

3 étapes pour l'élaboration du DOCOB

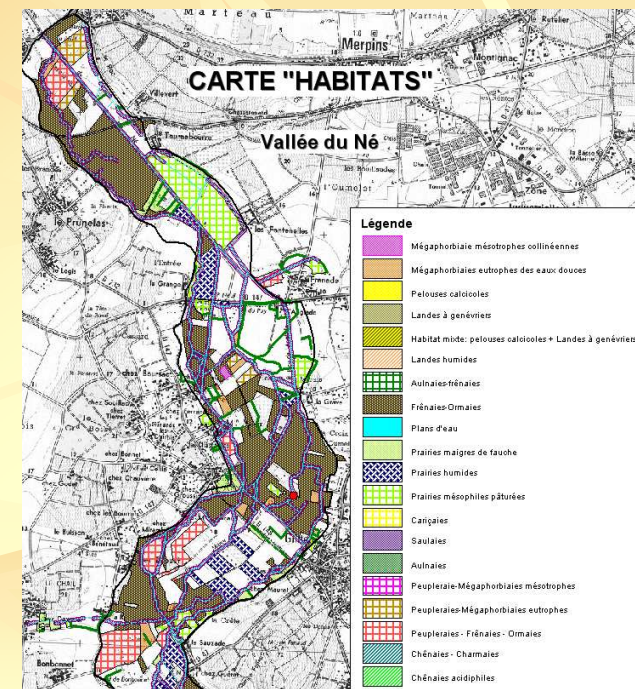
- Les diagnostics biologique et socio-économique : durée 1 an
- La définition des objectifs : durée 3 mois
- La définition des actions : durée 6 mois

Préparation de la cartographie et imagerie

- Objectif : Définir le périmètre d'étude
- Moyens
 - Calage du périmètre sur des cartes au 1/25.000 : fond de vallée alluvial de la Seugne et de ses affluents, à partir des courbes de niveau et des limites de parcelles visibles sur les photos aériennes
 - Structuration d'une base de données exploitable par le Conseil Général

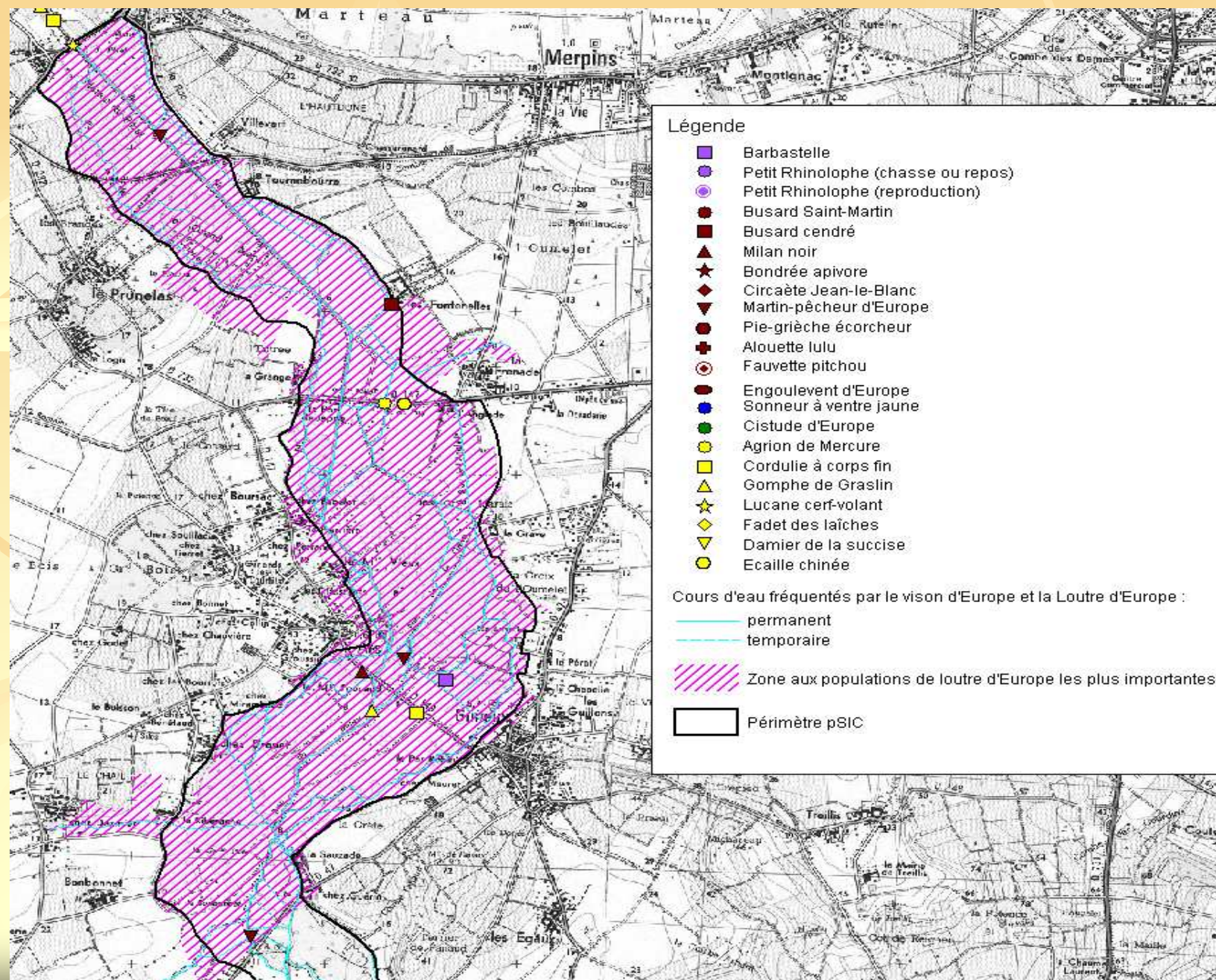
Inventaires et descriptions biologiques

- **Objectif** : Identifier et localiser les habitats et espèces d'intérêt communautaire
- **Moyens**
 - Analyse de la bibliographie existante
 - Consultation des organismes détenteurs d'informations
 - Photo-interprétation sous SIG préalable aux inventaires de terrain
 - Relevés de terrain



Inventaires et descriptions biologiques

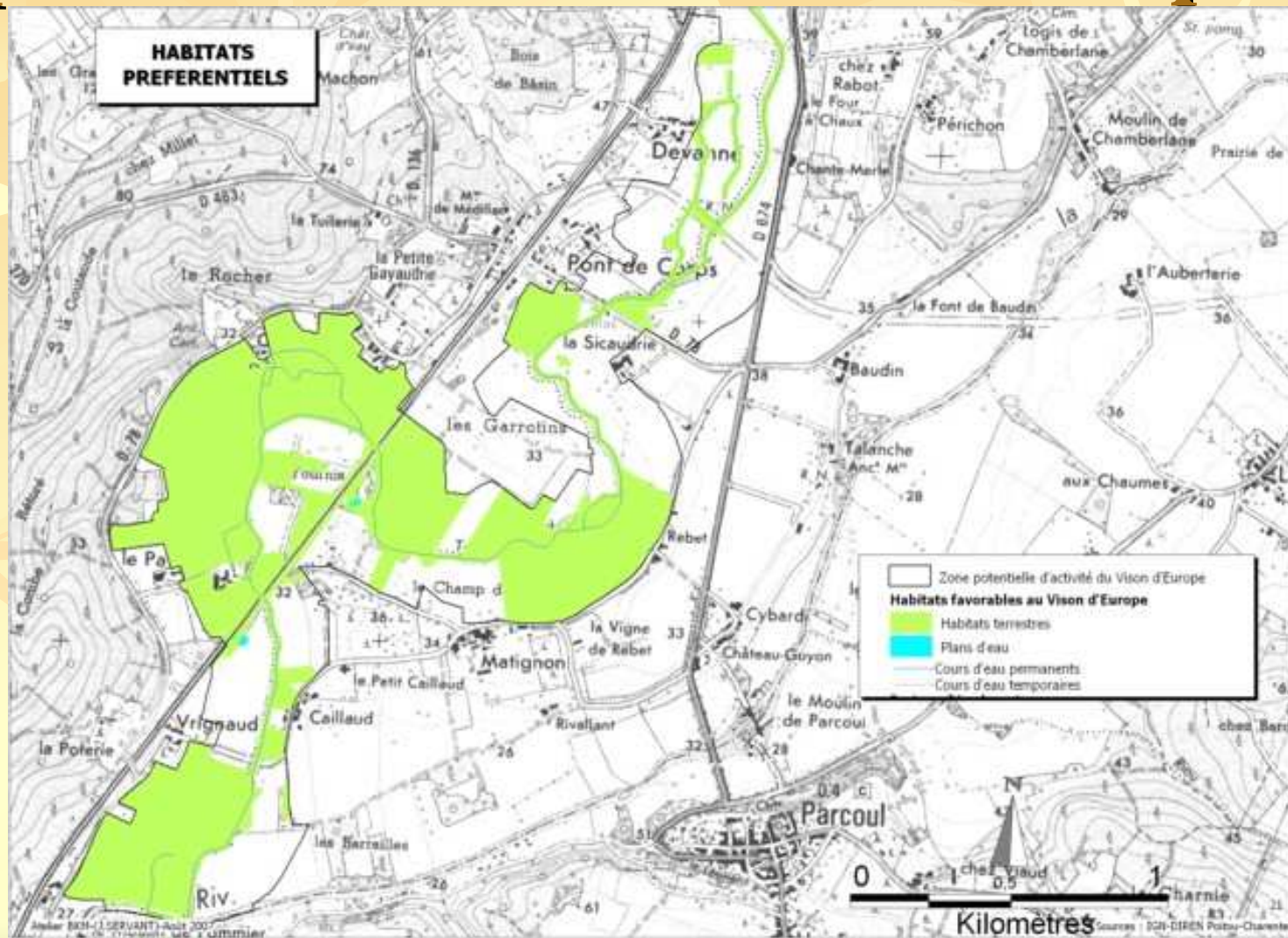
- Parcours de la totalité de la zone d'étude
- Réalisation d'au moins 3 relevés phytosociologiques par habitat élémentaire
- Recherche des espèces d'intérêt patrimonial selon les méthodes classiques d'inventaires pour chaque groupe de faune (observations visuelles, relevés d'indices de présence, ...)
- Précision du statut des espèces, exigences écologiques, menaces
- Cartographie des stations d'espèces d'intérêt observées et des habitats d'espèces



Diagnostic spécifique Vison d'Europe

- Utilisation du Guide méthodologique pour la prise en compte du vison d'Europe dans les DOCOB
- Collaboration avec l'ONCFS (observations, mortalité, état de la population sur le bassin de la Seugne, présence du Vison d'Amérique)
- Identification des habitats préférentiels et de la zone de présence potentielle du vison d'Europe
- Analyse des conditions de milieux : qualité de l'eau, sources de pollution, lutte contre les rongeurs et carnivores déprédateurs, gestion hydraulique...
- Evaluation du risque de mortalité par collision routière : analyse des ponts, prise en compte des trafics routiers, ...
- Cartographie spécifique Vison d'Europe

Exemple de carte des habitats préférentiels du Vison d'Europe



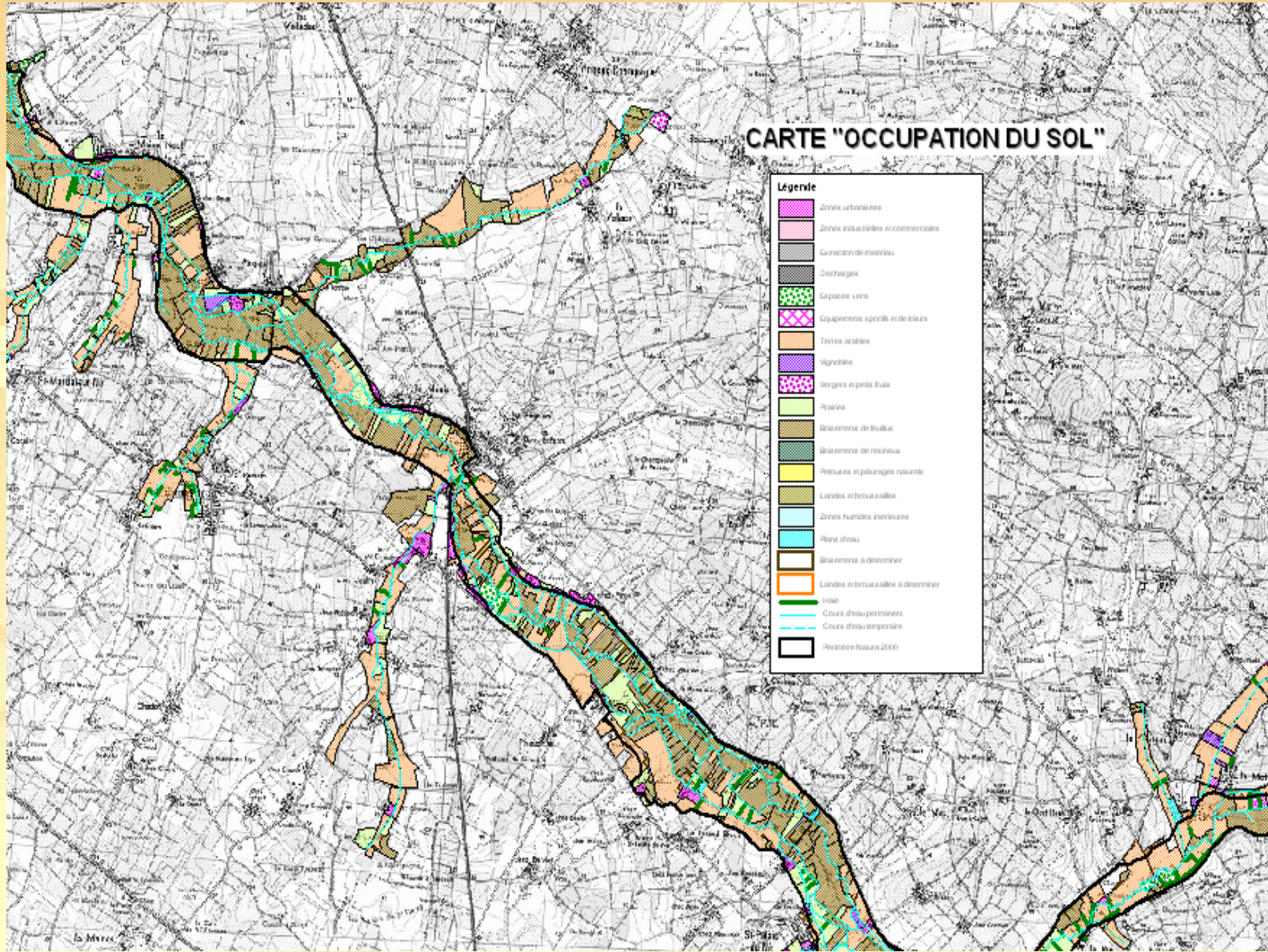
Diagnostic socio-économique

- Nature des activités et de leurs évolutions
- Identification des usagers, des activités de leur fonctionnement (agriculture, exploitation de peupliers, activités liée à l'eau, loisirs...)
- Mise en évidence des influences entre usages et habitats naturels/espèces
- Identification des outils de protection et de gestion des espaces naturels existants
- Analyse des données foncières
- Cartographie de l'occupation du sol, des usages et activités, des données foncières et des outils de protection

CARTE "OCCUPATION DU SOL"

Légende

	Zones urbanisées
	Zones industrielles et commerciales
	Garçons de matériaux
	Décharges
	Espaces verts
	Equipements sportifs extérieurs
	Terres arables
	Végétation
	Vergers et petits fruits
	Prairies
	Bocaux de buissons
	Bocaux de rizières
	Pâturages naturels
	Landes et bruyères
	Zones humides intérieures
	Rizières
	Bocaux à dériver
	Landes et bruyères à dériver
	Voies
	Cours d'eau permanents
	Cours d'eau temporaires
	Périmètre Natura 2000



Définition des objectifs

- **Définition des objectifs de conservation et de gestion des habitats et des espèces**

- Scénario d'interventions relatives à :
 - Conservation des habitats et des habitats d'espèces
 - Protection de milieux aquatiques de qualité
- -- Modes de gestion agricoles favorables à la biodiversité
- Principes de gestion sylvicole des boisements alluviaux
- Reconquête d'espaces dégradés
- Type d'animation à développer, ...

→ Etape réalisée en concertation avec les différents acteurs et usagers locaux

Définition des actions

- Déclinaison des objectifs en une série d'actions concrètes hiérarchisées, sous forme de fiches
- Contenu des fiches :
 - Habitats et espèces de la directive visés,
 - Objectifs auxquels répond l'action,
 - Degré de priorité de mise en œuvre,
 - Périmètre d'application de la mesure
 - Cahiers des charges de l'action,
 - Outils à mettre en œuvre.
 - Plan de financement,
 - Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure.

→ Etape réalisée en concertation avec les différents acteurs et usagers locaux

La concertation

Phase I du DOCOB : Diagnostic

- *Une lettre d'information est diffusée lors du premier Comité de Pilotage.*
- *Des rencontres groupées sont prévues avec les élus locaux*
- *Des rencontres sont prévues avec les acteurs institutionnels (représentants du monde agricole, des propriétaires forestiers, d'associations de loisirs...) et avec des partenaires techniques (Chambre d'Agriculture, ADASEA, CRPF, CREN, Fédération de pêche, associations naturalistes,...)*
- *Des groupes de travail seront mises en place par secteur géographique pour présenter les résultats des inventaires et des principaux enjeux mis en évidence dans le diagnostic.*

Phase II du DOCOB : Objectifs

- *Des groupes de travail seront réunis par thème et par secteur géographique pour définir les objectifs visant à préserver les habitats naturels, les espèces d'intérêt communautaires présents sur le site.*
- *Une lettre d'information sera préparée pour informer de l'avancée du DOCOB.*

Phase III du DOCOB : Actions

- *Des groupes de travail seront réunis par thème et par secteur géographique pour définir les actions visant à préserver les habitats naturels, les espèces d'intérêt communautaires présents sur le site (mesure de gestion, de sensibilisation,...).*
- *Une lettre d'information sera préparée pour informer de l'avancée du DOCOB.*

Conception d'un site internet dédié au DOCOB

Lettre d'info n°1

La Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents : une richesse écologique



La zone d'étude s'étend dans une région rurale dont l'économie repose essentiellement sur l'agriculture (cultures céréalières, élevage), la sylviculture, et le tourisme rural.

L'intérêt majeur du site réside dans la présence du Vison d'Europe, « espèce d'intérêt communautaire », c'est à dire en voie de disparition à l'échelle européenne.

Le site est essentiellement composé de cours d'eau de plaine associant des milieux variés : cours d'eau lents à nombreux méandres et ramifications isolant des îlots boisés, rivière rapide et eaux bien oxygénées, boisements humides linéaires ou en bosquets, prairies inondables, cultures. L'étang d'Allas est un des plus grands lacs artificiels de la Charente-Maritime ; il se situe en tête de bassin du Maine, dans un vallon boisé remarquable et peu altéré.

D'après les données bibliographiques, le site abrite des habitats représentatifs de l'écosystème de vallée en région de plaine atlantique. Certains sont d'intérêt européen : les forêts alluviales en bordure de cours d'eau, les friches humides à grandes herbes, les herbiers aquatiques. Le site accueille également des espèces animales d'intérêt communautaire : outre le Vison d'Europe, la Loutre, le Grand Rhinolophe (chauve-souris), plusieurs espèces de poissons et d'insectes.

La réalisation d'inventaires biologiques lors du diagnostic du Document d'Objectifs permettra d'identifier précisément les habitats et les espèces présents sur le site. Enfin, la zone d'étude présente un intérêt paysager et patrimonial non négligeable, lié à la présence de secteurs de bocage humide et d'un riche patrimoine construit lié à l'eau.



Contacts

Pour toute information complémentaire :

Conseil Général de la Charente-Maritime – 85 Boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE

Patrick LEBON - 05 46 31 72 31 – patrick.lebon@cg17.fr

Atelier BKM – 8 Place Amédée Larrieu – 33000 BORDEAUX

Philippe MENARD - 05 56 24 20 94 - contact@atelierbkm.com



SITE NATURA 2000 FR5402008

"Haute Vallée de la Seugne, en amont de Pons et affluents"



Conservier les habitats naturels, la flore, la faune, c'est le plus souvent soutenir les pratiques humaines (agricoles, forestières ou autres) qui, au fil du temps, ont façonné la diversité biologique des territoires. Le maintien de cette "biodiversité" est l'un des facteurs-clé d'un développement durable et maîtrisé, particulièrement dans les zones rurales. Les habitats de la faune et de la flore doivent donc être préservés.

La Haute vallée de la Seugne et ses affluents (Trèfle, Maine,...) ont été inscrits par l'Etat français dans la liste des habitats à protéger au titre de la Directive Communautaire Natura 2000.

LETTRE D'INFORMATION N°1
OCTOBRE 2008

L'Editorial

Un Comité de Pilotage (COFIL), regroupant les collectivités locales concernées et leurs groupements, des représentants des propriétaires et des usagers et des organismes directement concernés par la préservation de ce site, a été constitué le 13 novembre 2007 par le Préfet de la Charente-Maritime, coordonnateur de ce DOCOB.

Le Conseil général de la Charente-Maritime s'est porté candidat à la présidence du Comité de Pilotage.

Par cette action, l'assemblée départementale souhaite faciliter la concertation et permettre aux grands projets d'aménagements d'intégrer en amont les enjeux environnementaux dans le périmètre du site et ses alentours.

Cette démarche, mise en œuvre à titre expérimental, vise à trouver le point d'accord entre l'évolution de l'économie et la préservation du site.

Le COFIL du 26 septembre 2008, a désigné le Département pour exercer cette présidence et diriger les travaux d'élaboration du document d'objectifs.

M. Jean-Claude BEAULIEU, député et Conseiller général du Canton de Jonzac, présidera le Comité chargé de la procédure d'élaboration du document d'objectif du site.

LE RESEAU NATURA 2000 EN FRANCE ET LA DIRECTIVE "HABITATS"

L'Union Européenne a donné aux états membres un objectif commun pour la protection des espèces et des habitats rares ou menacés en Europe en adoptant la Directive « Habitats » le 21 mai 1992. Cette directive se traduit concrètement par la constitution d'un réseau de sites « Natura 2000 » qui assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

La Directive « Habitats » cherche à concilier les exigences écologiques avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le territoire et avec les particularités régionales et locales.

L'objectif n'est donc pas de faire de ces sites des "sanctuaires de nature" où un règlement fixerait une fois pour toutes des interdictions et où toute activité humaine serait proscrite.

Au contraire, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier. Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

